

Résumé

Cette étude, prévue pour une durée de 7 mois, a démarré le 21 juin 1995 et a été achevée le 2 février 1996. Elle avait pour objectif de fournir des données quantitatives sur la chasse pratiquée par les populations vivant en bordure du Parc National d'Odzala et ce, afin d'évaluer l'intensité de la chasse villageoise, d'en apprécier son impact sur la faune locale, d'évaluer l'importance socio-économique de cette activité pour les populations, et de proposer des améliorations pour tendre vers une gestion durable des domaines de chasse villageois.

Depuis l'installation du projet en 1992, les habitudes des villages bordant le Parc ont été profondément modifiées par les mesures de conservation prises. Afin de remplir les objectifs de la mission et d'évaluer l'influence des mesures de conservation sur les villages bordant le Parc, l'étude a été réalisée dans deux villages : Diba, situé hors des limites du Parc, qui n'est que peu influencé par les mesures de conservation; et Olémé, situé sur la limite ouest du Parc, qui, de ce fait, subit une forte influence de ces mesures. Si les habitants de Diba peuvent chasser sur leur terroir traditionnel, ceux d'Olémé sont contraints à limiter leur chasse à la zone tampon. Pour un nombre d'habitants à Olémé (142), de près de 3 fois supérieur à Diba (51), la superficie du territoire de chasse n'est que de 1,5 fois plus étendue (81 km² pour Olémé et 55 km² pour Diba).

Pour ces populations, la chasse a toujours été la seule façon de se procurer la viande nécessaire à leur alimentation. Mais, au cours des dernières années, la situation économique du pays s'est fortement dégradée, n'offrant aucun avenir à sa jeunesse qui s'est ainsi vu obligée, après avoir essayé en vain de trouver un emploi en ville, de retourner vivre dans leur village. Pour cette population, le commerce du gibier est apparu comme l'unique moyen de se procurer l'argent nécessaire à l'achat des biens de première nécessité (savon, pétrole, sel, vêtement et médicament).

Ainsi, la chasse n'est plus seulement pratiquée pour l'alimentation familiale, mais aussi dans un but de commercialisation, intensifiant de ce fait la pression sur la faune sauvage et la mettant, à plus ou moins court terme, en péril. Les premiers signes de cet appauvrissement sont déjà visibles et nombreux sont les villageois à le constater. Cet appauvrissement de la faune à proximité des villages oblige les chasseurs à parcourir de longues distances en forêt pour s'approvisionner en viande.

A l'heure actuelle, les techniques traditionnelles ont pratiquement été abandonnées pour être remplacées par le câble métallique et le fusil. Ces deux techniques fournissent la plus grande part de gibier : pour le village de Diba, le câble métallique fournit 79,1 % du gibier et le fusil 20,6 % ; pour Olémé, le câble métallique fournit 60,4 % du gibier et le fusil 34,9 %. Il est aussi à noter que pour la chasse au fusil - pratiquée aussi bien le jour que la nuit - la chasse au fusil de nuit est trois fois plus pratiquée à Olémé qu'à Diba. Des techniques traditionnelles, principalement utilisées à Olémé, la chasse au filet et la chasse à courre à l'aide de chiens sont les plus usitées.

L'étude montre une grande diversité des espèces capturées, 29 pour Olémé et 30 pour Diba. Néanmoins, seul un nombre limité d'espèces participe de façon importante à l'approvisionnement des villages. Des animaux capturés, ce sont les céphalophes qui représentent la plus grande part. Dans cet ordre, ce sont les *C. callipygus*, *C. dorsalis* et *C.*

monticola qui sont les plus récoltés. Ils représentent 70 % des prises pour le Congo. Les primates représentent 15 % des animaux capturés. Des singes, ce sont les *Cercopithecus cephus* (35 % des primates) et *C. nictitans* (35% des primates) qui sont les plus souvent abattus. *C. pogonias* ne représente que 10% des singes abattus. Les rongeurs représentent 12 % des prises. Dans cet ordre, ce sont les athérures qui sont les plus capturés (57 % des rongeurs), vient ensuite le rat d'Emine (25 % des rongeurs). Les espèces protégées (éléphant, gorille, chimpanzé, colobe, panthère et chevrotin aquatique) ne sont qu'exceptionnellement capturées.

Entre les deux villages, on constate une différence importante entre les pourcentages des espèces capturées avec une part plus importante à Olémé des espèces de petite taille colonisatrices des milieux perturbés : athérure, céphalophe bleu...

L'étude d'impact de la chasse sur les populations de céphalophe bleu montre un impact faible à Diba et fort à Olémé. Cette même étude sur les céphalophes callipygus et dorsalis confirme cette analyse.

Pendant l'étude, 7.594 kg de viande ont été récoltés à Diba pour 4.576 kg pour Olémé. Ces chiffres ramenés par habitant et par jour d'étude donne 0,6283 kg pour Diba et 0,2667 kg pour Olémé. Le rapport entre les deux villages est donc de près de 2,5 fois en faveur de Diba.

Au niveau de la commercialisation, la viande est vendue à deux niveaux : au village même, ou dans une ville ou un village plus ou moins proche. On constate que ce sont les ongulés qui sont les plus vendus, et principalement les céphalophes les plus chassés : *C. monticola*, *C. callipygus* et *C. dorsalis* qui participent aux gains pour près de 80 %; mais les singes et les rongeurs participent de façon non négligeable aux gains des chasseurs. La comparaison entre les deux villages montre que la rémunération mensuelle fournie par la chasse est de 14.610 FCFA par chasseur pour Diba et de 5.391 FCFA pour Olémé.

La comparaison de ces résultats avec ceux du Cameroun, autre pays du programme ECOFAC où une étude semblable a été réalisée, montre des grandes similitudes entre, d'une part, les résultats obtenus pour le village de Diba et ceux de la chasse en zone forestière au Cameroun; et, d'autre part, les résultats du village d'Olémé et ceux de la chasse pratiquée en zone villageoise au Cameroun.

Tant les indices techniques que biologiques, économiques ou culturels vont dans le même sens et témoignent que le terroir de chasse du village d'Olémé est intensément exploité et que la chasse va vers un appauvrissement des populations d'animaux contrairement à Diba où la chasse semble d'un impact moindre. L'étude a montré l'exiguïté du terroir de chasse du village d'Olémé, contraint à limiter sa chasse dans la zone tampon. Ce manque de surface est un des facteurs qui permet d'expliquer la surexploitation du gibier. Il est ainsi conseillé de revoir ces limites pour étendre le territoire de chasse du village.

Néanmoins, ce facteur n'est pas le seul en cause. Il est urgent de tendre vers une gestion réelle et raisonnée de ces terroirs afin de ne pas épuiser le capital gibier pour qu'il puisse continuer, dans le long terme, à fournir les villageois en viande. Pour tendre vers cet objectif, de nombreuses études sur l'écologie des espèces les plus couramment capturées sont encore à réaliser, mais il convient, dès à présent, de limiter les prélèvements en contrôlant les sorties de

gibier sur les principaux axes routiers reliant le Parc d'Odzala avec l'extérieur. Il convient aussi de revoir la législation actuelle sur la chasse pour l'adapter à l'évolution des habitudes des villageois et plus particulièrement sur les changements des techniques de chasse utilisées.